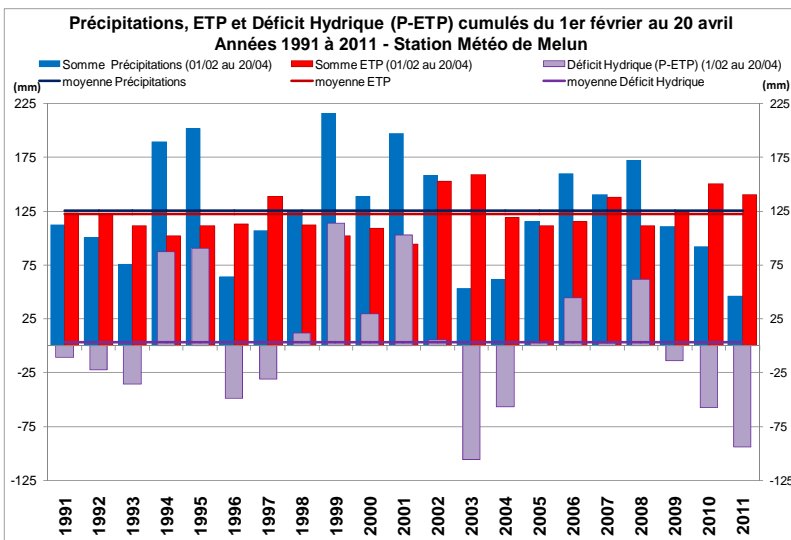


Irri.pl@ine

N° 82 – 21 avril 2011 – 3 pages

Depuis ce matin, les médias se font écho de la situation de sécheresse dans certaines régions de l'Hexagone, notamment en Seine-et-Marne. Cependant, **aucun nouvel arrêté de restriction** des usages de l'eau n'a été pris récemment et, pour le moment, la situation des nappes est plus confortable qu'en 2010. **L'irrigation est possible** dans tous les secteurs du département, excepté sur la zone Champigny-Est **hors gestion collective** (secteur maintenu en Crise Renforcée depuis 2009 qui devrait prochainement revenir au niveau de Crise ou d'Alerte).

METEO



Les conditions météorologiques estivales se poursuivent, avec toujours une absence remarquable des précipitations. Les températures restent exceptionnellement chaudes et les ETP toujours élevées. Pour la deuxième décennie d'avril, elles atteignent une moyenne de 3,3 mm/j.

Le déficit hydrique s'accroît : comme l'illustre le graphique ci-contre, sur la période 1^{er} février – 20 avril, l'année 2011 est l'année la moins pluvieuse et la 4^e année la plus évaporante : c'est la 2^e année en terme de déficit hydrique cumulé.

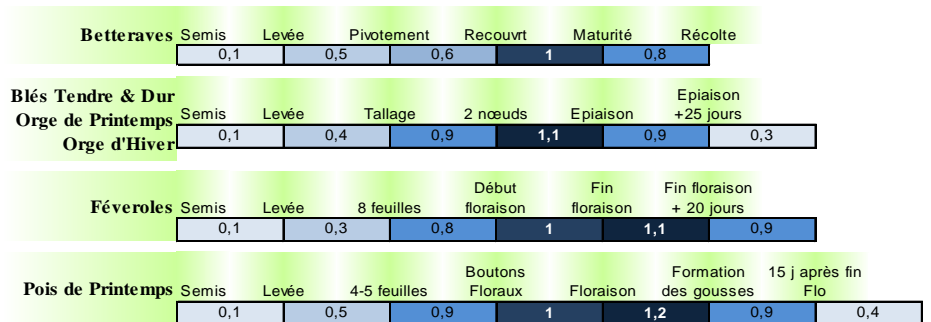
En conséquence, les réserves en eau des sols, mises à contribution par des cultures en plein développement, se vident.

BESOINS EN EAU DES CULTURES

Le besoin en eau d'une culture dépend des conditions météorologiques et de son développement végétatif. Il est estimé par le calcul de l'ETM, à partir de l'ETP et d'un Coefficient cultural :

$$ETM = Kc \times ETP$$

Le coefficient Kc dépend de la culture et de son stade.



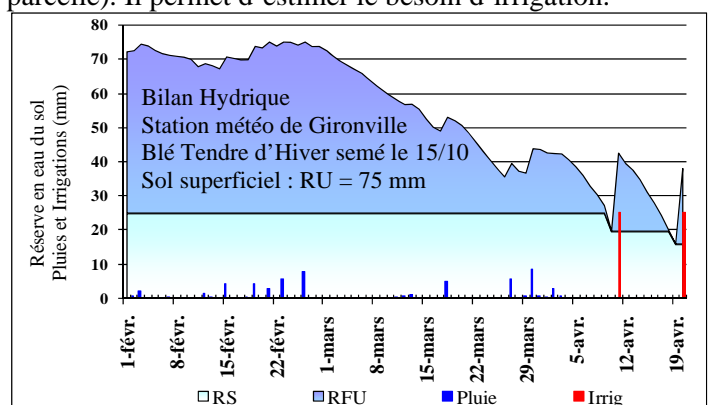
✓ Bilan Hydrique

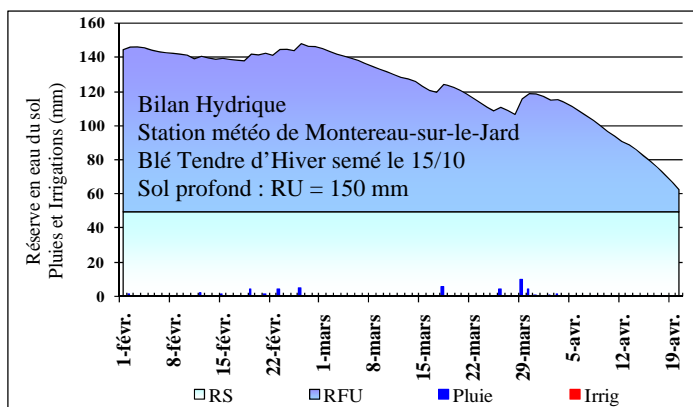
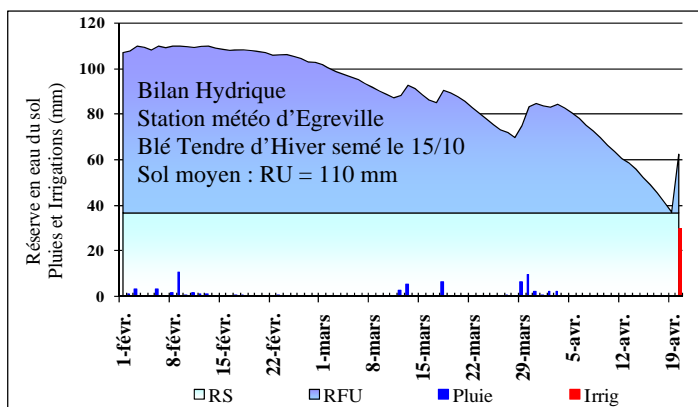
Les graphiques ci-après montrent le niveau des réserves utiles des sols, dans différentes situations du département. Ces réserves utiles sont estimées à partir du calcul du Bilan Hydrique. Ce calcul peut être adapté à chaque situation (type de sol, culture en place et surtout la pluviométrie réelle de la parcelle). Il permet d'estimer le besoin d'irrigation.

✓ Conseils Irrigation

Dans les sols les plus superficiels, l'irrigation des **Céréales d'Hiver** se révèle nécessaire pour maintenir une alimentation hydrique correcte de la culture. Le deuxième tour d'eau est parfois engagé ; l'irrigation est à poursuivre en l'absence de pluies.

Dans les sols moyens (RU = 110 mm), la partie facilement utilisable utile (RFU) de la réserve en eau des sols a également été fortement sollicitée : dans le contexte climatique actuel, un premier tour d'eau est à envisager.





Dans les sols plus profonds (RU = 150 mm), une partie de la RFU est encore disponible et le démarrage de l'irrigation peut donc être reporté d'une semaine, pour éventuellement bénéficier des quelques averses orageuses qui pourraient se produire à partir de dimanche...

Les **Orge de printemps** sont encore au stade tallage : même si le déficit hydrique actuel s'accroît, il faut attendre le stade 1^{er} nœud pour déclencher éventuellement l'irrigation. En effet, une irrigation trop précoce :

- augmente le nombre d'épis, préjudiciable au calibrage en sols superficiels
- perturbe le développement de l'orge et l'assimilation de l'azote dans les autres sols.

A partir de 10 mm de pluies, les irrigations seraient à suspendre d'un jour par tranche de 3-4 mm.

RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

Les arrêtés cadres relatifs aux prélèvements d'eau sur la Nappe de Beauce et la Nappe du Champigny sont en cours de signature. Les autorisations individuelles de prélèvements d'irrigation devraient vous parvenir fin avril, début-mai.

NAPPE DU CHAMPIGNY

➤ Situation de la nappe

Le 16 avril 2011, le piézomètre de **Montereau-sur-le-Jard** indiquait 48,54 m NGF et celui de **Saint-Martin-Chennetron** 123,36 m NGF.

Sur le secteur **Champigny-Est** (où la recharge de la nappe est plus lente et décalée dans le temps), c'est toujours l'arrêté constatant la situation de **Crise Renforcée** qui est en vigueur même si le seuil de CRISE est atteint depuis plus d'un mois et que l'on s'approche de la situation d'ALERTE. Les mesures de restriction et d'interdiction relatives à la Crise Renforcée continuent donc de s'appliquer (pour l'irrigation mais aussi pour les autres usages).

Sur le secteur **Champigny-Ouest**, aucune restriction n'est pour le moment en vigueur.

Les niveaux des restrictions applicables pour la campagne 2011 ne sont pas encore arrêtés. Vraisemblablement, compte tenu de l'évolution des courbes, on s'acheminerait vers :

- pour **Champigny-Ouest** :
situation de **Vigilance** ou **d'Alerte**
- pour **Champigny-Est** :
situation de **Crise** ou **d'Alerte**

*Rappel des niveaux de restriction
selon les différents seuils franchis par la nappe :*

Situation de la Nappe	Restrictions appliquées sur les volumes d'eau pour l'irrigation des :	
	Grandes Cultures	Cultures Spécialisées
Vigilance	Aucune	Aucune
Alerte	-5%	Aucune
Crise	-20%	Aucune
Crise renforcée	-40%	-5%

➤ Gestion Collective sur la Nappe du Champigny

Dans le cadre du protocole de gestion volumétrique pour les prélèvements d'irrigation sur la Nappe du Champigny, les irrigants concernés doivent fournir **l'index de compteur du début de campagne** et renvoyer leurs index **au début de chaque mois (même si aucune irrigation n'a été réalisée)**. A ce jour, les volumes attribués individuellement n'ont pas encore été notifiés par la DDT77 mais l'envoi de l'index de début de campagne est indispensable : il permet de valider votre engagement dans le protocole de gestion volumétrique. Par ailleurs, le retour régulier des index de compteur sera indispensable pour mettre en œuvre les systèmes de réallocation et réattribution qui pourront donner la possibilité de demander, en cours de campagne, des **volumes d'eau supplémentaires** si le quota initial se révélait insuffisant.

Vous trouverez ci-joint le tableau à compléter et à renvoyer par :
mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr ou fax 01 64 37 17 08

NAPPE DE BEAUCE

➤ Situation de la nappe

Le 18 avril 2011, l'indicateur piézométrique pour le **secteur Beauce Centrale** était à 112,86 m. Celui du **secteur Fusain** était à 85,48 m.

➤ Gestion Volumétrique sur la Nappe de Beauce

Les quotas attribués individuellement pour la campagne 2011 correspondront au volume de référence (qui a été réduit de 20% en 2010) affecté d'un coefficient de :

- **0,910** pour **Beauce Centrale**

- **0,588** pour le **Bassin du Fusain** (4 communes en Seine-et-Marne : Beaumont-du Gâtinais, Château-Landon, Chenou et Mondreville),

Les irrigants exploitant des ouvrages dans les deux secteurs se verront affecter **à toute l'exploitation**, le coefficient le **plus élevé** des deux secteurs.

En cours de campagne, les autorisations de prélèvements pourront évoluer en fonction du niveau des indicateurs rivières : avec alors des mesures d'interdiction de 24 ou 48h pourront être appliquées en fonction du seuil franchi (alerte ou crise).



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR

Toute rediffusion et reproduction interdites



*avec la contribution financière du
compte d'affectation spéciale
«Développement agricole et rural»*



GESTION QUANTITATIVE SUR LA NAPPE DU CHAMPIGNY

Suivi des prélèvements

Campagne 2011

Dans le cadre du protocole de Gestion Collective pour les prélèvements d'irrigation sur la Nappe du Champigny, merci de nous renvoyer à **chaque début de mois** cette fiche, par fax ou mail :

01 64 37 17 08 ou irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr .

EXPLOITATION : _____

NOM : _____ Prénom : _____

COMMUNE : _____

N° Prélèvement (ou n° de compteur) : _____

Date	Index de Compteur*	Cultures irriguées		Irrigations	
		Type	Surface (ha)	Nb de passages	Dose/passage (mm)
Début de Campagne					
1/05/2011					
1/06/2011					
1/07/2011					
1/08/2011					
1/09/2011					
1/10/2011					

* Renseignement obligatoire